

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

CONTEXTE PROFESSIONNEL :

1 - EMPLOIS CONCERNÉS

Le CAP se situe au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

2 – GÉNÉRALITÉS :

L'installateur sanitaire participe à toute la gamme des travaux du bâtiment, pavillons, édifices publics, bureaux, logements neufs ou immeubles anciens, locaux industriels ou commerciaux, à raison de **42%** pour les **travaux neufs** et **58%** pour **l'entretien et la rénovation**. Il est à noter que la maison individuelle et l'appartement de particulier restent les marchés les plus importants : **44% pour la maison individuelle, 31% pour les appartements et 25% pour les bâtiments non résidentiels**. Enfin les entreprises de plomberie sont au nombre de 26 000 ; **90%** d'entre elles ont moins de **20 salariés** ; globalement elles comptent plus de 81 000 actifs pour un chiffre d'affaire de 34 368 M € pour l'année 2001.

Ses activités sont diverses ; elles partent du compteur d'eau et vont de l'installation de salles de bains à celle des équipements collectifs et industriels, sans oublier les piscines, fontaines, jets d'eau, arrosages automatiques, traitements domestiques des eaux et protection incendie...

Tout en utilisant des techniques évolutives, le métier d'installateur sanitaire garde un aspect pratique spécifique dans la mise en œuvre de matériaux différents (cuivre, acier, inox, ...).

3 - CHAMP D'INTERVENTION :

Il travaille d'après le plan du maître d'œuvre qui indique la répartition et l'emplacement des appareils ainsi que le parcours des canalisations.

Il peut être amené à mettre lui-même au point des schémas d'installations à partir de ses propres relevés et des consignes reçues.

L'ouvrier qualifié repère les emplacements des conduites et des appareils, exécute des percements des différentes parois (murs, planchers et cloisons). Il façonne, assemble des canalisations et les raccorde aux appareils sanitaires.

Il met en service l'installation.

Dans une construction neuve, l'installateur sanitaire intervient à plusieurs reprises de manière chronologique en coordination avec les autres corps d'état, par exemple :

- En début de chantier : pose des réseaux cachés (en sol, en faux-plafond, ...)
- En cours de chantier : pose des appareils sanitaires liés au bâti (baignoire, bac à douche, appareils suspendus ou encastrables, ...),
- En fin de chantier : pour la pose des appareils sanitaires complémentaires et accessoires (vasques, évier, ...).

L'installateur sanitaire effectue des remises en état de diverses natures dues à l'usure normale ou à la vétusté : fuites d'eau, réparation de robinets, remplacement d'appareils,

L'obtention du CAP d'Installateur Sanitaire lui permettra de devenir un monteur qualifié.

4 - POURSUITE D'ÉTUDES :

La poursuite d'études est possible dans la filière FLUIDES ÉNERGIES ÉQUIPEMENTS, notamment en formation continue.

Cette filière comporte les diplômes suivants :

- MC (mention complémentaire)
- BAC PRO (Baccalauréat professionnel)
- BP (Brevet professionnel)
- BM (Brevet de maîtrise)
- BTn (Baccalauréat technologie)
- BTS (Brevet de technicien supérieur)
- MOF (Meilleur Ouvrier de France)

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

PRÉSENTATION DES FONCTIONS ET TÂCHES

FONCTION : RÉALISATION ACTIVITÉS :	TÂCHES : Les activités sont à développer lors de la réalisation d'un ouvrage ou d'une installation simple
1) Préparation / Organisation	<ol style="list-style-type: none"> 1- Prendre connaissance du dossier des consignes orales ou écrites de l'entreprise, du client et des autres corps d'état. 2- Reconnaître le site et ses contraintes. 3- Organiser son poste de travail et choisir son outillage. 4- Recenser les éléments nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens. 5- Réceptionner et vérifier une commande à partir d'un bon de livraison
2) Réalisation / Mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1- Implanter, équiper et poser les matériels sanitaires. 2- Tracer, réaliser les percements et poser les supports. 3- Façonner, poser et assembler les réseaux fluidiques. 4- Raccorder les matériels aux différents conduits et réseaux (fluidique, électrique). 5- Effectuer régulièrement le nettoyage du poste de travail et l'entretien de l'outillage. 6- Procéder au tri sélectif des déchets de chantier. 7- Participer à une opération d'entretien, de dépannage sur une installation sanitaire.
3) Contrôle / Mise en service	<ol style="list-style-type: none"> 1- Vérifier la conformité de l'installation sanitaire. 2- Mettre en service l'installation après essais et contrôles. 3- Lister et intervenir sur les dysfonctionnements. 4- Paramétrer une régulation simple sur une installation sanitaire après liaison électrique.
4) Relation / Communication	<ol style="list-style-type: none"> 1- Recueillir et transmettre des informations en ayant un comportement adapté à son environnement : <ul style="list-style-type: none"> - avec le personnel de l'entreprise, - avec les autres corps d'états, - avec les organismes institutionnels, - avec le client.

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION : RÉALISATION
Activité : 1 PRÉPARATION / ORGANISATION
<p>TÂCHES :</p> <p>TÂCHE 1-1 : Prendre connaissance des consignes orales ou écrites de l'entreprise, du client et des autres corps d'état.</p> <p>TÂCHE 1-2 : Reconnaître le site et ses contraintes.</p> <p>TÂCHE 1-3 : Organiser son poste de travail et choisir son outillage.</p>
<p>CONDITIONS D'EXERCICE :</p> <p>Moyens et ressources:</p> <p>T 1-1: - Le dossier technique : consignes écrites, plan d'exécution, schémas, croquis, fiches de suivi, bon de livraison, fiches d'auto-contrôle, planning de chantier.</p> <p>T 1-2: - Le plan d'accès et la zone d'intervention sur le site. - Les consignes particulières ou le Plan Particulier en matière de Sécurité et de la Protection de la Santé (P.P.S.P.S.)</p> <p>T 1-3: - L'outillage et les matériels disponibles de l'entreprise.</p>
<p>Autonomie :</p> <p>T 1-1: - Prend connaissance du dossier technique seul et sollicite éventuellement le responsable pour un complément d'information.</p> <p>T 1-2: - Chantier : autonomie partielle ou totale pour des ouvrages simples.</p> <p>T 1-3: - Totale ou partielle suivant le type de chantier</p>
<p>RÉSULTATS ATTENDUS :</p> <p>T 1-1: - Les données nécessaires aux réalisations sont identifiées - La fabrication ou la pose sont jugées réalisables dans le respect des règles de l'art, de sécurité et de protection des biens et des personnes. Dans le cas contraire, les non-conformités et les anomalies sont signalées à la hiérarchie.</p> <p>T 1-2: - L'accès au site et à la zone d'intervention est repéré. - Les fluides et énergies disponibles (eau, gaz, électricité...), les réseaux existants ou à réaliser sont correctement repérés. - Les différents corps d'état en activité sur le site et les éléments concernés du P.P.S.P.S. sont identifiés. - Les matériels et matériaux environnants, la zone de stockage des matériaux et des déchets sont identifiés. - La disponibilité des moyens de manutention est vérifiée.</p> <p>T 1-3: - L'outillage et le matériel choisis sont adaptés au chantier</p>

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION : RÉALISATION
Activité : 1 PRÉPARATION / ORGANISATION
TÂCHES : TÂCHE 1-4 : Recenser les éléments nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens. TÂCHE 1- 5: Réceptionner et vérifier une commande d'un ouvrage simple à partir du bon de livraison.
CONDITIONS D'EXERCICE : <u>Moyens et ressources :</u> T 1-4: - Matériels de protection de l'entreprise - Éléments du P.P.S.P.S. relatifs à la tâche. T 1-5: - Matériels et matériaux reçus: - Bons de livraison - Bons de commande
<u>Autonomie :</u> T 1-4: - Autonomie totale. T 1-5: - Autonomie totale à l'atelier et sur le chantier.
RÉSULTATS ATTENDUS : T 1-4: - Les matériels de protection sont adaptés au chantier. - Le P.P.S.P.S. est respecté et appliqué. - La tenue et les équipements individuels de protection sont adaptés au travail à réaliser. - Les risques éventuels ou produits sont signalés à la hiérarchie de l'entreprise. T 1-5: - Les quantités et l'état des fournitures sont contrôlés ; le bon de livraison est transmis à la hiérarchie avec d'éventuelles réserves. - Les matériels sanitaires et accessoires, les matériaux livrés sont correctement stockés.

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

<p>FONCTION : RÉALISATION</p>
<p>Activité : 2 RÉALISATION / MISE EN ŒUVRE</p>
<p>TÂCHES : TÂCHE 2-1 : Implanter, équiper et poser les matériels sanitaires. TÂCHE 2-2 : Tracer, réaliser les percements et poser les supports. TÂCHE 2-3 : Façonner, poser et assembler les réseaux fluidiques.</p>
<p>CONDITIONS D'EXERCICE : <u>Moyens et ressources:</u> T 2-1 :- Matériel de manutention, plan d'exécution et notices de montage. T 2-2: - Le chantier : -Outillage nécessaire -Moyen de protection et de signalisation -Croquis et schémas des percements (gabarit de pose) -Consignes particulières du responsable T 2-3 : - Le chantier ou l'entreprise - L'outillage nécessaire - Les matériels concernés (réseaux de tuyauteries, de gaines...)</p>
<p><u>Autonomie :</u> T 2-1 : - Autonomie partielle T 2-1 : - Autonomie partielle T 2-2 : - Partielle ou complète suivant le travail à réaliser T 2-3 : - Partielle ou complète pour des ouvrages simples.</p>
<p>RÉSULTATS ATTENDUS : T 2-1: -Les appareils sanitaires et leurs accessoires sont implantés, équipés, posés en conformité avec les consignes (plans, cahier des charges, notices de montage....). T 2-2 : - Le traçage est propre et respecte les contraintes de fonctionnement et d'environnement. - Les percements sont conformes au dossier du chantier et les fixations adaptées aux supports. - Les règles de prévention et les sécurités individuelles et collectives sont appliquées. T 2-3 : - La qualité des assemblages prend en compte les conditions fonctionnelles et réglementaires. - Les cotes sont correctement relevées, reportées et respectent le traçage. - Le façonnage respecte les règles de mise en œuvre et intègre la dimension esthétique. - Les règles de prévention et de sécurité sont appliquées.</p>

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

<p>FONCTION : RÉALISATION</p> <p>Activité : 2 RÉALISATION / MISE EN ŒUVRE</p> <p>TÂCHES :</p> <p>TÂCHE 2-4 : Raccorder les matériels sanitaires aux différents conduits et réseaux fluidiques et électriques.</p> <p>TÂCHE 2-5 : Effectuer régulièrement le nettoyage du poste de travail et l'entretien de l'outillage</p> <p>TÂCHE 2-6 : Procéder au tri sélectif des déchets de chantier</p> <p>TÂCHE 2-7 : Participer à une opération d'entretien, de dépannage sur une installation sanitaire simple</p>
<p>CONDITIONS D'EXERCICE :</p> <p><u>Moyens et ressources :</u></p> <p>T 2-4 : - Chantier, outillage, consignes de la hiérarchie et avoir suivi une formation pour être habilitable. - Matériels, matériaux et réseaux sanitaires.</p> <p>T 2-5 : - Le chantier ou l'atelier, l'outillage.</p> <p>T 2-6 : - Le chantier ou l'entreprise.</p> <p>T 2-7 : - Installation sanitaire simple. - Outillage adapté.</p>
<p><u>Autonomie :</u></p> <p>T 2-4 : - autonomie complète, partielle suivant le travail à réaliser.</p> <p>T 2-5 : - autonomie complète</p> <p>T 2-6 : - autonomie complète</p> <p>T 2-7 : - autonomie partielle sous réserve des habilitations appropriées.</p>
<p>RÉSULTATS ATTENDUS :</p> <p>T 2-4 : Les raccordements sont réalisés correctement en appliquant la réglementation en vigueur. - Les organes (contrôle, régulation, barrage,...) sont installés suivant les données (lieu, place, sens de pose,...). - Le serrage des raccords et fixations est effectif.</p> <p>T 2-5 : - Le chantier et l'outillage sont maintenus propres et rangés. - Les anomalies des outillages sont signalées à la hiérarchie. - Les règles de prévention et de sécurité individuelles et collectives sont respectées.</p> <p>T 2-6 : - Tous les déchets sont classés et triés selon les consignes de l'entreprise.</p> <p>T 2-7 : - Les opérations de dépannage et d'entretien sont réalisées en respectant les consignes de la hiérarchie.</p>

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION : RÉALISATION
Activité : 3 CONTRÔLE / MISE EN SERVICE
TÂCHES : TÂCHE 3-1 : - Vérifier la conformité de l'installation sanitaire. TÂCHE 3-2 : - Mettre en service l'installation sanitaire après avoir effectué les essais et contrôles. TÂCHE 3-3 : - Lister et intervenir sur les dysfonctionnements des installations sanitaires simples. TÂCHE 3-4 : - Paramétrer une régulation simple (exemples : horloge, pressostat, adoucisseur individuel,...).
CONDITIONS D'EXERCICE : <u>Moyens et ressources :</u> T 3-1 : - Plans, schémas, notices techniques et informations orales ou écrites de la hiérarchie. T 3-2 : - Installation, réseaux et matériels sanitaires spécifiques aux contrôles. T 3-3 : - Installation sanitaire simple, matériels et communication orale ou écrite à la hiérarchie. T 3-4 : - Notices techniques et/ou consignes de la hiérarchie. <u>Autonomie :</u> T 3-1 : - Partielle ou totale suivant le type de chantier. T 3-2 : - Sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. T 3-3 : - Partielle ou totale suivant le type de chantier. T 3-4 : - Partielle ou totale suivant le type de chantier.
RÉSULTATS ATTENDUS : T 3-1 : - Le travail réalisé est conforme aux plans , les montages sont effectués en appliquant les notices, la réglementation et les consignes de la hiérarchie. T 3-2 : -La procédure de mise en service est respectée en appliquant les consignes et la réglementation. T 3-3 : - Les dysfonctionnements repérés sur une installation sanitaire simple sont corrigés ou signalés à la hiérarchie. T 3-4 : -Le réglage permet d'effectuer la mise en route conformément aux objectifs attendus de l'installation sanitaire.

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION : RÉALISATION
Activité : 4 RELATION / COMMUNICATION
TÂCHES : TÂCHE 4- 1 : - Recueillir et transmettre des informations en ayant un comportement adapté à son environnement: <ul style="list-style-type: none">- avec le client- avec le personnel de l'entreprise- avec les autres corps d'état- avec les organismes institutionnels
CONDITIONS D'EXERCICE : <u>Moyens et ressources :</u> T 4-1 : - Documents et schémas consignés écrites ou orales (notices techniques, extrait du CCTP). <ul style="list-style-type: none">- Dossier client, document constructeur et garantie de l'appareil.- Fiches d'activités journalières ou hebdomadaires.- Moyens de communication oraux et écrits couramment utilisés.
<u>Autonomie :</u> T 4-1 : - Partielle ou totale suivant la complexité de l'installation.
RÉSULTATS ATTENDUS : T 4-1: - Les consignés orales ou écrites sont appliquées ou consignées. <ul style="list-style-type: none">- Le dossier client est dûment rempli.- Le compte rendu d'activités journalières ou hebdomadaires est clairement rédigé et transmis à la hiérarchie.- La communication et la coordination technique entre les différents corps d'état sont en cohérence avec le déroulement des travaux.- Le fonctionnement de l'installation est expliqué au client.- Le dialogue avec le client et les partenaires est courtois et respectueux.

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

**TABLEAU DE MISE EN RELATION
“ ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES - COMPÉTENCES ”**

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION															
	C4.3 Transmettre des informations				X	X					X			X		X
	C4.2 Transcrire des informations					X					X			X	X	X
	C4.1 Recevoir des informations											X	X	X		X
	C3.3 Contrôler					X					X	X		X		X
	C3.2 Mettre en service											X		X	X	X
	C3.1 Mettre en œuvre					X	X	X	X	X		X				
	C2.4 Organiser un poste de travail en tenant compte du site		X	X			X	X	X	X	X	X				
	C2.3 Adopter une méthode d'intervention et choisir l'outillage			X			X	X	X	X						
	C2.2 Vérifier une faisabilité, choisir une solution technologique	X	X				X			X						
	C2.1 Définir les matériels				X	X	X	X	X	X						
	C1.3 Consigner des données	X			X	X									X	X
	C1.2 Décoder des documents	X				X	X					X	X	X	X	X
C1.1 Collecter des données	X		X		X	X	X				X		X		X	
TÂCHES DU RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES																
F1.1 Prendre connaissance du dossier des consignes orales ..																
F1.2 Reconnaître le site et ses contraintes.																
F1.3 Organiser son poste de travail et choisir son outillage.																
F1.4 Recenser les éléments nécessaires pour assurer la sécurité																
F1.5 Réceptionner et vérifier une commande à partir d'un bon de																
F2.1 Implanter, équiper et poser les matériels sanitaires.																
F2.2 Tracer, réaliser les percements et poser les supports.																
F2.3 Façonner, poser et assembler les réseaux fluidiques.																
F2.4 Raccorder les matériels aux différents conduits et réseaux																
F2.5 Effectuer régulièrement le nettoyage du poste de travail et																
F2.6 Procéder au tri sélectif des déchets de chantier.																
F2.7 Participer à une opération d'entretien, de dépannage sur une																
F3.1 Vérifier la conformité de l'installation sanitaire.																
F3.2 Mettre en service l'installation après essais et contrôles.																
F3.3 Lister et intervenir sur les dysfonctionnements.																
F3.4 Paramétrer une régulation simple sur une installation sanitaire																
F4.1 Recueillir et transmettre des informations environnement :																

Fonction RÉALISATION, Activités : F1- Préparation / organisation, F2 – Réalisation / mise en œuvre, F3 – Contrôle / mise en service, F4 – Relation / communication